



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 4 avril 2023 à 19 h 38.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125215-04-2023 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 29 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-05-2003 BOÎTES AUX LETTRES
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2023 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 130 638 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE DOUCHES ET DE TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE
7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)
8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)
9. DEMANDE D'APPUI - ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX
10. DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 26 FÉVRIER 2023

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. DÉBOISEMENT - DÉVELOPPEMENT CHEMIN DE LA CEINTURE
12. COUPE SÉLECTIVE FUTUR PARC INDUSTRIEL - ENTENTE AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER AGRICOLE BEAUCE-SUD

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

13. RÉNOVATION AU 152, RUE PRINCIPALE - VESTIBULE, CONCIERGERIE ET SALLE DE TOILETTES

FINANCES

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
15. DON - GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER BEAUCE-ETCHEMINS
16. COMPTES DU MOIS

LOISIR - CULTURE - SANTÉ BIEN-ÊTRE

17. TERRAIN DE TENNIS - CHOIX DU REVÊTEMENT ET OCTROI DU CONTRAT
18. ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) 2022-2027
19. RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES - ACHAT D'UN CERTIFICAT CADEAU D'UNE ENTREPRISE LOCALE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

TRAVAUX PUBLICS

20. ÉCLAIRAGE DE RUE
 - 20.1 OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION
 - 20.2 CONVERSION AU DEL
21. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - AIDE FINANCIÈRE 2022 REÇUE
22. SCELLEMENT DE FISSURE - OFFRE DE SERVICES
23. ESPACES VERTS - SOUMISSION - OFFRE DE SERVICES
24. MANDAT À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - APPEL D'OFFRES D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - RANG SAINTE-ÉVELINE, RANG 4 ET PETITE ROUTE DU RANG 6 ET ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE BINET

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

25. MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 124847-04-2022 SÉCURITÉ CIVILE - ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION / SERVICE AUX SINISTRÉS
26. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE - DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE - POUR L'AN 7
27. CAMION INCENDIE 401 - RÉPARATION
28. CORRESPONDANCE
29. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - MANDAT GESTIZONE - PRÉCISIONS DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE PARC INDUSTRIEL
 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 125195-03-2023 - RÉFECTION AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE - DOUCHES ET TOILETTES (ATTRIBUTION DU CONTRAT)
30. RAPPORT DES COMITÉS
31. PÉRIODE DE QUESTIONS
32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023 DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023

125216-04-2023 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2023;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

**4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-05-2003
BOÎTES AUX LETTRES**

125217-04-2023 **Considérant** qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023 relatif au règlement numéro 629-2023 modifiant le règlement numéro 331-05-2003 boîtes aux lettres conformément à l'article 445 du *code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 629-2023 modifiant le Règlement numéro 331-05-2003 boîtes aux lettres dans le but :

Que le montant de la réclamation en cas de bris qui passera de vingt-cinq dollars (25 \$) à soixante-quinze dollars (75\$);

Que les modalités concernant la réclamation soient ajoutées à l'article 6.

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2023
CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
447-2006**

125218-04-2023 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a adopté le règlement de zonage portant le numéro 447-2006 lequel est entré en vigueur le 20 juin 2006;

Considérant que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage numéro 447-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal juge opportun :

- d'interdire les locations à court terme dans la zone V (villégiature);
- d'interdire les locations à court terme dans la zone l'îlot déstructuré numéro 2 (lac Saint-Charles et lac aux Cygnes);
- de réglementer les locations dans les résidences secondaires, afin d'y autoriser les locations de plus de 31 jours.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement numéro 628-2023 concernant les résidences de tourisme modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 13 mars 2023 au 20 mars 2023 inclusivement et qu'un avis public a été donné le 8 mars 2023;

Considérant que le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2023 et qu'une copie a été mise à la disposition du public au bureau municipal;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum concernant le deuxième projet de règlement déposé le 22 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 628-2023 concernant les résidences de tourisme modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 130 638 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE DOUCHES ET DE TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

125219-04-2023 Le conseiller, monsieur Pier-Luc Gilbert, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 631-2023 pour agrandir les limites de la zone Ca-41 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006. Un projet de règlement est déposé au conseil à cet égard.

La directrice générale et greffière-trésorière présente le premier projet de règlement numéro 631-2023, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil peut modifier le Règlement de zonage numéro 447-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement afin d'inclure le lot 4 698 742 à l'intérieur des limites de la zone Ca-41;

ATTENDU que le conseil souhaite revoir et ajouter des définitions à la terminologie de ce règlement;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que le conseil désire modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre selon les modifications apportées au *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation* (L.R.Q., c. P-41.1, r.1.1) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation et une assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera donné suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 20 avril 2023 au 28 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la séance ordinaire du 2 mai 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le premier projet de Règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du premier projet du Règlement numéro 631-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le premier projet de Règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement numéro 447-2006 relatif au zonage afin de modifier les limites de la zone Ca-41 afin d'inclure le lot 4 698 742, de revoir certaines définitions afin de clarifier leur interprétation et de modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre afin de respecter les modifications au règlement provincial, soit, et est adopté par ce conseil.

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

125220-04-2023 Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne avis de motion qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, lors d'une prochaine séance, le Règlement numéro 632-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006 (agrandissement de la zone Ca-41). Un projet de règlement est déposé au conseil à cet égard.

La directrice générale et greffière-trésorière présente le projet de règlement numéro 632-2023, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil peut modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 446-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement afin d'inclure le lot 4 698 742 situé en bordure de la rue Saint-Jean à l'intérieur des limites d'une affectation commerciale;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation et une assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera donné suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 20 avril 2023 au 28 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue à la séance ordinaire du 2 mai 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que le présent projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le projet de Règlement numéro 632-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du projet du Règlement numéro 632-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

QUE le projet de règlement numéro 632-2006, par lequel la municipalité de Saint-Benoît-Labre modifie le règlement numéro 446-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » afin d'agrandir une affectation commerciale pour y inclure le lot 4 698 742 localisé à même une affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Jean, soit et est adopté par ce conseil.

9. DEMANDE D'APPUI - ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

125221-04-2023 **ATTENDU** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournir et résolu par les conseillers et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE de demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au député provincial du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

10. DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 26 FÉVRIER 2023

125222-04-2023 En tant que présidente d'élection, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de l'élection du conseiller au siège numéro 6 tenue le 26 février 2023. La présidente d'élection relate les principaux renseignements dudit rapport.

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport de l'élection du 26 février 2023 pour le conseiller au siège numéro 6.

11. DÉBOISEMENT - DÉVELOPPEMENT CHEMIN DE LA CEINTURE

Ce point est annulé.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**12. COUPE SÉLECTIVE FUTUR PARC INDUSTRIEL -
ENTENTE AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER
AGRICOLE BEAUCE-SUD**

125223-04-2023 **Considérant** le projet de développement du futur parc industriel et l'aménagement de sa nouvelle rue;

Considérant que le déboisement est requis sur le terrain acquis de monsieur Luc Veilleux par la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Considérant que le conseil juge opportun d'être actionnaire du Groupement forestier et agricole de Beauce Sud inc. afin d'obtenir un plan d'aménagement forestier et procéder à la vente de bois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis et à procéder à l'achat d'une action au coût de cent dollars (100 \$) pour adhérer au Groupement forestier et agricole de Beauce Sud inc. pour obtenir les services susmentionnés.

**13. RÉNOVATION AU 152, RUE PRINCIPALE - VESTIBULE,
CONCIERGERIE ET SALLE DE TOILETTES**

125224-04-2023 **Considérant** les travaux de rénovation en cours de réalisation par Construction MJ Rodrigue inc. concernant les portes et de fenêtres du bâtiment municipal situé au 152, rue Principale;

Considérant que le conseil désire procéder à des travaux concernant le vestibule, la conciergerie et la salle de toilettes au même bâtiment susmentionné;

Considérant que Construction MJ Rodrigue inc. a transmis au conseil une soumission au montant de dix-huit mille huit cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-dix (18 855,90 \$) taxes comprises

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu par deux (2) autres conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à octroyer le contrat de gré à gré à Construction MJ Rodrigue inc. pour les travaux susmentionnés au coût de dix-huit mille huit cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (18 855,90 \$) tel qu'autorisé par le *Règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle*;

Que soit noté au procès-verbal de la présente séance que les conseillers Pier-Luc Gilbert et Jonathan Pépin ont exprimé être contre la présente décision.

**14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE NOTRE-
DAME-DU-ROSAIRE**

125225-04-2023 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à une demande d'aide financière de l'École Notre-Dame-du-Rosaire pour l'aménagement de la cour d'école;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre participe à la réalisation de ce beau projet en donnant la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'École Notre-Dame-du-Rosaire.

15. DON - GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER BEAUCE-ETCHEMINS

125226-04-2023 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la mission du Groupe espérance et cancer Beauce-Etchemins par un don à l'organisme de deux cents (200 \$).

16. COMPTES DU MOIS

125227-04-2023 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quatorze mille cinq cent soixante-quatorze dollars et quarante-sept cents (214 574,47 \$) incluant les salaires bruts des employés municipaux, des élus et du personnel électoral.

17. TERRAIN DE TENNIS - CHOIX DU REVÊTEMENT ET OCTROI DU CONTRAT

125228-04-2023 **Considérant** le désistement du soumissionnaire initial d'effectuer les travaux du terrain de tennis;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le choix du revêtement et l'installation du revêtement du terrain de tennis;

Considérant que la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions provenant de Indik inc. et de P.C. Court Company Limited (PC court);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du revêtement en acrylique du terrain de tennis, avec le système quatre (4) couches au plus bas soumissionnaire soit à Indik inc.

18. ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) 2022-2027

125229-04-2023 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour du plan d'action de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

Que le plan d'action soit reconnu comme un outil de planification jusqu'en 2027.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

19. RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES - ACHAT D'UN CERTIFICAT CADEAU D'UNE ENTREPRISE LOCALE

N° de résolution
ou annotation

125230-04-2023 **Considérant** qu'un bénévole de la bibliothèque L'Envolume cumule trente-cinq (35) ans de bénévolat;

Considérant que le conseil juge important de souligner les nombreuses années de bénévolat à la bibliothèque municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un certificat cadeau de vingt-cinq dollars (25 \$) dans un commerce local qui sera remis à la bénévole en reconnaissance de ses trente-cinq (35) années de bénévolat.

20. ÉCLAIRAGE DE RUE

20.1 OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION

125231-04-2023 **Considérant** la résolution numéro 125208-03-2023 de la séance ordinaire du 7 mars 2023 afin de procéder à un appel d'offres en matière de réparation des lampadaires de rue et de conversion de l'éclairage de rue au diode électroluminescente (DEL);

Considérant que la compagnie Élecal a soumis une offre de services à la Municipalité pour la réparation des luminaires de rues au montant de dix mille six cent six dollars et quarante-quatre cents (10 606,44 \$) taxes comprises;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à octroyer le contrat de gré à gré à Élecal;

Que le Municipalité procède au paiement de dix mille six cent six dollars et quarante-quatre cents (10 606,44 \$) taxes comprises à Électricité André Langevin inc. (Élecal) pour la réparation des lampadaires de rue.

20.2 CONVERSION AU DEL

125232-04-2023 **Considérant** la résolution numéro 125208-03-2023 de la séance ordinaire du 7 mars 2023 afin de procéder à un appel d'offres en matière de réparation des lampadaires de rue et de conversion de l'éclairage de rue au diode électroluminescente (DEL);

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à un appel d'offres à deux (2) entreprises pour la conversion de cent (100) luminaires de rue au diode électroluminescente (DEL);

Considérant que seule la compagnie Élecal a soumis une offre de services à la Municipalité pour la conversion de l'éclairage de rue au diode électroluminescente (DEL) au montant de quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq dollars et soixante-dix-huit cents (42 425,78 \$) taxes incluses;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à octroyer le contrat à Élecal pour la conversion des lumières au DEL;

Que le Municipalité procède au paiement de quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq dollars et soixante-dix-huit cents (42 425,78 \$) taxes incluses;

Que la Municipalité communique avec Hydro-Québec dans le but d'obtenir une baisse du coût de consommation en électricité des luminaires convertis.

21. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - AIDE FINANCIÈRE 2022 REÇUE

125233-04-2023 **Considérant** qu'en 2022 la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu une compensation de cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-six dollars (133 886 \$) dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

22. SCELLEMENT DE FISSURE - OFFRE DE SERVICES

125234-04-2023 **Considérant** que la compagnie Asphaltek a déposé une soumission pour l'application de scellant de fissure;

Considérant que le coût du scellement de fissure est demeuré le même qu'en 2022, soit soixante-dix-huit cents (0,70 \$) du pied linéaire (deux dollars et trente cents (2,30 \$) du mètre).

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Asphaltek (9177-3416 Québec inc.) pour l'application du scellant de fissure au coût de deux dollars et trente cennes (2,30 \$) du mètre, taxes non comprises, pour un budget maximum de cinq mille dollars (5 000 \$).



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que les zones ciblées par les travaux soient déterminées par les employés du service des travaux publics.

23. ESPACES VERTS - SOUMISSION - OFFRE DE SERVICES

125235-04-2023 **Considérant** que l'entreprise Les Serres St-Honoré S.E.N.C a déposé une soumission pour l'entretien des espaces verts aux lieux suivants :

- Hôtel de ville;
- Pancarte du parc industriel;
- Parc Léonide Grenier;
- Rocailles dans la loupe de la piste cyclable;
- Face à l'église;
- 152, rue Principale.

Considérant que le conseil souhaite une deuxième soumission pour l'entretien des espaces verts aux lieux susmentionnés;

En conséquence, est proposé par monsieur Marx Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander une soumission à Les Serres Saint-Éphrem (9044-3631 QUÉBEC INC.) pour les espaces verts des lieux susmentionnés.

24. MANDAT À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - APPEL D'OFFRES D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - RANG SAINTE-ÉVELINE, RANG 4 ET PETITE ROUTE DU RANG 6 ET ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE BINET

125236-04-2023 **Considérant** la nouvelle obligation d'obtenir la caractérisation des matériaux granulaires pour connaître le niveau de contamination lors de travaux d'excavation;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit effectuer la caractérisation des matériaux granulaires pour les deux (2) projets suivants :

- Réfection du Rang 4, Petite route du Rang 6 et Rang Ste-Éveline;
- Réfection de l'égout pluvial de la Rue Binet.

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre ses services à la préparation de l'appel d'offres afin de mandater une firme pour procéder à l'étude de caractérisation des matériaux granulaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de Beauce-Sartigan à préparer l'appel d'offres pour engager une firme pour l'étude de caractérisation des matériaux granulaires;

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre effectue le paiement des frais afférents à la MRC de Beauce-Sartigan.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

25. MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 124847-04-2022
SÉCURITÉ CIVILE - ORGANISATION MUNICIPALE DE
SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION /
SERVICE AUX SINISTRÉS

125237-04-2023 **Considérant** le mouvement de personnel et l'élection d'une nouvelle conseillère au siège numéro 6;

Considérant la nécessité de mettre à jour les responsables en matière de communication pour le service aux sinistrés auprès de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Coralie Rodrigue à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile, monsieur Marc Cloutier à titre de responsable substitut de la mission Communication, ainsi que Daven Poulin responsable de la mission transport.

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i>	Coralie Rodrigue
Substitut du Coordonnateur municipal	Nathalie Poulin
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Line Lessard
Substitut du responsable de la mission <i>Administration</i>	Lise Pomerleau
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Peggy Vignola
Substitut du responsable de la mission <i>Communication</i>	Marc Cloutier
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Sylvianne Poirier
Substitut du responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Marie Lessard
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Visionic
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Daven Poulin
Substitut du responsable de la mission <i>Transport</i>	Louis Doyon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité.

26. SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE - DÉPÔT DU
PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE -
POUR L'AN 7

125238-04-2023 **Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan doit produire un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique à l'égard de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie;

Considérant que le service des incendies a complété et déposé au conseil municipal le rapport de l'an 7 de la mise en œuvre du Schéma



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

de couverture de risque en matière d'incendie de la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tel que présenté le rapport de l'an 7 de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie.

27. CAMION INCENDIE 401 - RÉPARATION

125239-04-2023 **Considérant** que des réparations étaient nécessaires sur le camion incendie numéro 401;

Considérant que la facture de réparation s'élève à deux mille six cent soixante-deux dollars et quarante-huit cents (2 662,48 \$).

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de la facture de deux mille six cent soixante-deux dollars et quarante-huit cents (2 662,48 \$) pour la réparation du camion incendie numéro 401.

28. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2023.

29. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- **MANDAT GESTIZONE - PRÉCISIONS DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE PARC INDUSTRIEL**

125240-04-2023 **Considérant** la demande d'autorisation nécessaire pour le projet d'agrandissement du parc industriel de la municipalité de Saint-Benoît-Labre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant les orientations préliminaires relativement aux impacts de travaux dans des milieux humides;

Considérant que le MELCCFP demande des précisions relativement aux milieux humides présents dans la zone d'agrandissement du parc industriel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Gestizone inc. aux conditions de leur offre de services dans le but de répondre aux questions ministérielles, volet environnemental; soit un tarif horaire de cent dollars (100 \$ / heure) pour un maximum de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) taxes non comprises;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Que Gestizone inc. soit autorisé à communiquer avec les ingénieurs de la firme mandatée au projet d'agrandissement du parc industriel.

• **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 125195-03-2023 - RÉFECTION AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE - DOUCHES ET TOILETTES (ATTRIBUTION DU CONTRAT)**

125241-04-2023 **Considérant** la résolution numéro 125195-03-2023 de la séance ordinaire du 7 mars 2023 octroyant le contrat d'aménagement des salles de toilettes et de douches au sous-sol de l'hôtel de ville à Construction JL Groleau inc.;

Considérant que l'attribution du contrat de réfection au sous-sol de l'hôtel de ville - douches et toilettes doit être octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour couvrir la dépense des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution numéro 125195-03-2023 afin d'octroyer conditionnellement le contrat susmentionné à l'approbation du règlement d'emprunt pour couvrir la dépense des travaux.

30. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin évoque que les pressions exercées par la population, les élus des municipalités et la MRC pour le projet « TRIOM » de VIRIDIS semblent avoir donné des résultats positifs. De sorte que des membres de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) ont rencontré ce jour le ministre de l'Environnement. Par conséquent, monsieur Pépin communiquera des renseignements à ce sujet à la prochaine séance.

Monsieur Jean-Marc Doyon mentionne que le projet d'éoliennes a été octroyé au profit d'une autre MRC, soit à la municipalité de Audet. Le parc éolien dans la municipalité de Saint-Théophile aurait été très avantageux pour la MRC de Beauce-Sartigan.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires adressés aux élus concernaient la location de courte durée de résidences autour du lac aux Cygnes et la prévention incendie, ainsi que la modification du règlement de zonage et du plan d'urbanisme.

Aucune question n'est posée par les personnes à l'écoute.

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125242-04-2023 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 16.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

N° de résolution
ou annotation

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE